**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Le 13 octobre 2022**

**Journées nationales #ESMSnumérique
« Réussir le virage numérique dans le médico-social »
Un engagement collectif pour réussir le virage numérique dans le secteur social et médico-social**

**La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), l’Agence du Numérique en Santé (ANS), la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) et l’Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (l’Anap) organisent pour la première fois des journées nationales dédiées au numérique pour le secteur social et médico-social, les jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022. Le numérique progresse dans ce secteur, c’est l’occasion de le mettre en lumière.**

**Au programme pour les 300 participants : des tables rondes, des ateliers, des retours d'expérience, des rencontres avec des experts, l’annonce et la rencontre des lauréats Structures 3.0…**

**Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Virginie Magnant, directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie et Florence Allot adjointe au directeur général de la Direction générale de cohésion sociale et cheffe de service des politiques d’appui ont ouvert l’évènement.**

**Un virage historique**

Depuis plusieurs mois, sous l’impulsion de la DNS, les acteurs se sont engagés à renforcer la place du numérique dans les pratiques des professionnels pour améliorer la qualité d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés de manière générale. **Le programme ESMS numérique piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le dispositif SONS piloté par la DNS et l’ANS sont devenus les moteurs du Ségur du numérique en santé pour le secteur social et médico-social.**

**Pour opérer ce virage numérique historique, l’Agence du Numérique en Santé joue un rôle décisif : poser les briques socles du numérique en santé dans le médico-social en s’adaptant à la singularité du secteur. Doter les professionnels et les usagers d’une identité numérique, développer l’interopérabilité entre les systèmes d’information, aider à la maitrise du risque cyber, massifier les échanges de manière sécurisée entre professionnels et avec l’usager figurent parmi les chantiers qu’elle conduit en étroite coopération avec l’ensemble des acteurs. Le Ségur du numérique en santé est venu renforcer les obligations réglementaires de la qualité et du partage d’informations dans le secteur médico-social, et apporter des leviers sans précédent, pour une meilleure coordination et une fluidité des parcours des personnes fragiles. C’est pour répondre à ces enjeux que l’ANS se mobilise sur le référencement des solutions logicielles de Dossier usager informatisé (DUI) : une première solution vient d’être référencée Ségur numérique et environ une soixantaine de solutions devraient l’être d’ici début 2023.**

**Mobilisée auprès des directeurs de structures et responsables SI, l’Anap a élaboré des kits et outils en vue de faciliter leur appropriation des enjeux, la mise en place de projets numériques et le déploiement du DUI, pierre angulaire du parcours patient dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle poursuivra son action pour accompagner les ESMS dans l’intégration du numérique dans tous les aspects du quotidien et du fonctionnement des structures, au cœur des processus métiers.**

**L’usager, au cœur de la transformation numérique**

**Le numérique apporte des réponses aux enjeux que rencontre notre système de santé : accès aux soins, prévention, qualité des soins, décloisonnement et fluidité des parcours, cyber sécurité, maîtrise de nos données et souveraineté de notre modèle. Il contribue à faire évoluer les pratiques vers plus de qualité et sécurité pour une meilleure prise en charge et accompagnement des personnes ainsi que pour une coordination plus fluide entre les professionnels et les usagers.**

**Raison pour laquelle, le programme ESMS numérique repose essentiellement sur le déploiement et l’utilisation effective d’un dossier usager informatisé (DUI) interopérable au bénéfice de chaque personne accompagnée. Ce dossier permet un partage d’informations simplifié entre les acteurs du sanitaire et du médico-social, mais aussi un partage facilité avec les usagers et les aidants, grâce aux « services socles » (Mon espace santé, la Messagerie sécurisé de santé ou encore l’identité nationale de santé).**

**À ce jour, 260 projets ont été retenus permettant de financer 6 900 ESMS, l’objectif est d’atteindre 1500 projets pour 36 000 ESMS d’ici 2025. La CNSA note une évolution très positive de la maturité des projets depuis les premiers appels lancés en 2021. Elle appelle les ESMS à poursuivre la dynamique engagée en déposant leurs candidatures lors des appels à projets nationaux et régionaux qui vont être lancés chaque année jusqu’en 2025.**

**Contacts presse**

***A propos de la Délégation ministérielle au numérique en santé****: la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) assure le pilotage de l’ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé. La DNS est rattachée directement au ministre de la santé et de la Prévention. Elle assure un pilotage resserré de l’Agence du Numérique en Santé.*

*Marion Février :* *marion.fevrier@sante.gouv.Fr* *– 06 08 77 61 02*

***À propos de l’Agence du Numérique en Santé (ANS)*** *: l’ANS accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd’hui incontournable. L’ANS assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d’interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d’intérêt national sous l’égide des pouvoirs publics. Enfin, l’ANS accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l’innovation.* [*https://esante.gouv.fr/*](https://esante.gouv.fr/) *Julie Messier : julie.messier@esante.gouv.fr - 06 16 89 59 83*

*À propos de la CNSA : Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l’Assurance maladie, de l’Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d’allocations familiales. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.*

 *À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites* [*www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr*](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) *et* [*www.monparcourshandicap.gouv.fr*](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)*. Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2022, la CNSA consacre plus de 35 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.
Maxime Le Men :  06 21 84 07 14 -* *maxime.lemen@cnsa.fr*

***À propos de l’Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (l’Anap)****: L’Anap est une agence publique de conseil et d’expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle a pour mission de soutenir, d’outiller et d’accompagner les établissements dans l’amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour mener à bien cette mission l’Anap produit et diffuse des contenus opérationnels, organise et anime la mise en réseau et intervient sur le terrain.* [*www.anap.fr*](http://www.anap.fr) *Benjamin Azogui (**benjamin.azogui@anap.fr**) ou 06.11.66.48.13*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Sous embargo jusqu’à 18H30***

|  |
| --- |
| **Edition 2022 : 8 lauréats sélectionnés pour l’appel à projets** **Structures 3.0 !** |
|  |

L’Agence du Numérique en Santé (ANS) et la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) sont fières de présenter les 8 lauréats de l’appel à projets Structures 3.0 de l’édition 2022. Cette année, avec le cahier des charges publié le 14 avril 2022, l’appel à projets Structures 3.0 vise à faire émerger des solutions numériques innovantes facilitant les pratiques des professionnels pour améliorer les conditions de travail. Tous les domaines d’activité du secteur social et médico-social sont visés : maintien de l’autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, protection de l’enfance, précarité, addictologie etc.Vous avez été près de 44 groupements « structure(s) / fournisseur(s) de solutions numériques » à candidaterà cet appel à projets, preuve du dynamisme et de l’engagement du secteur social et médico-social sur le champ de l’innovation numérique. Les 8 lauréats se sont distingués par la qualité de leur dossier mettant en valeur : la dimension innovante de la solution numérique expérimentée, l’amélioration des conditions de travail ou qualité de vie au travail et l’engagement des professionnels et des porteurs du projet. Les 8 projets lauréats sont, sous réserve du bon conventionnement avec l’ANS : * Projet APPOTEQ
* Projet BRO
* Projet Equipes autonomes de proximité
* Projet Sentinel senior
* Projet Solution connectées intéropérables pour l’optimisation des pratiques professionnelles (SCIOPP)
* Projet Oreille augmentée des soignants
* Projet SUVAREMI
* Projet Vivasilver

Les apprentissages issus de ces expérimentations seront régulièrement publiés et partagés avec l’ensemble de l’écosystème (apport de la solution numérique, retours d’expérience sur le déroulé de l’expérimentation etc.). Félicitations aux lauréats, et merci à tous les candidats ! Par votre participation, vous avez prouvé, si besoin était, que l’accélération de tout un secteur pour le développement d’usages numériques dans la prise en charge des usagers et la qualité des pratiques des professionnels qui les accompagnent est en marche. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2023. Retrouvez le détail de ces projets sur la page Structures 3.0 : <https://esante.gouv.fr/projets-structures-3.0> |